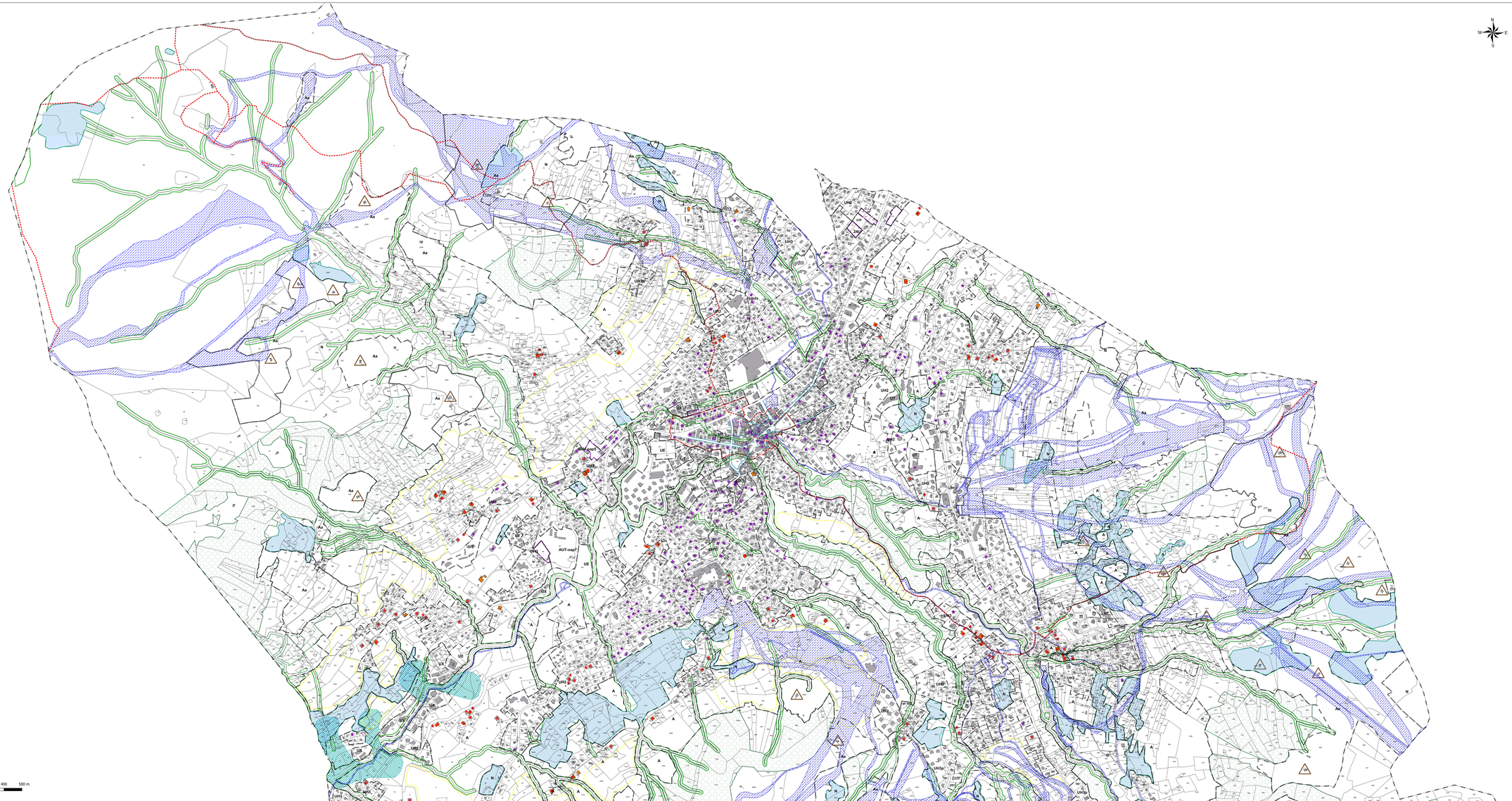

LEGENDE

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Espace boisé classé

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15° du CU

- Secteur d'intérêt écologique

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU

- Linéaires de diversité commerciale

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.19° du CU

- Ensemble bâti d'intérêt patrimonial ou architectural du centre-ville
- Zone humide
- Construction d'intérêt patrimonial ou architectural agro-pastoral
- Construction d'intérêt patrimonial ou architectural de villégiature

Sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23° du CU

- Bâtiment d'exploitation agricole
- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Corridor écologique
- Domaine skiable
- Ensemble bâti d'intérêt patrimonial ou architectural du centre-ville
- Espace boisé classé
- Périmètre de mixité sociale
- Secteur d'intérêt écologique
- Risques naturels : PPR Zone rouge
- Secteur d'intérêt paysager
- Zone humide

Éléments réglementés au titre de l'article L.151-38 du CU

- Linéaires de diversité commerciale
- Itinéraires de randonnée au PDIPR

Secteurs identifiés au titre de l'article R.123.11.b du CU

- Secteur d'intérêt paysager

ZONAGE

Zones urbaines

- UH1 — Secteur à caractère dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines dense, ouvrant le mixité des fonctions urbaines, particulièrement le commerce
- UH2 — Secteur à caractère dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines dense, ouvrant le mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'habitation des contours de l'hôtel de vogue, particulièrement le commerce
- UH3 — Secteur à caractère dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines de moyenne densité
- UH4 — Secteur à caractère dominante d'habitat, incluant à des formes urbaines de faible densité
- UH5a — Secteur à caractère dominante d'habitat, incluant des dimensions de valeur à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec la première agricole et ayant dominé la des possibilités paysagères et/ou environnementales des lieux
- UE — Secteur à caractère d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT — Secteur à caractère d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement
- UX (UX1/UX2) — Secteur à caractère touristique, principalement à usage d'hébergement et ayant à l'intérieur d'hébergement et de l'aggravation
- UX — Secteur à caractère d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

- AUT — Secteur d'urbanisation future à caractère d'habitat, incluant à des formes urbaines de moyenne densité, et ayant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Sous-Secteur à l'aménagement
- AUT — Secteur d'urbanisation future à caractère d'hébergement touristique
- AUX — Secteur à caractère de confinement et de la dénomination de l'offre en logement

Zone agricole

- A — Zone agricole
- Aa — Secteur à caractère de gestion des sites d'alpage

Zone naturelle

- N — Zone naturelle
- Na — Secteur à caractère de gestion et de développement des activités agricoles et de loisirs de plein air

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Église
74120 MEGÈVE
Tél : 04 50 93 29 01 - Fax : 04 50 93 80 92

megève

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan des périmètres
PARTIE NORD

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 septembre 2018 approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU de MEGÈVE.

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

Plan : n° 3-2-a | **Échelle :** 1:5 000 | 04/09/2018

PROCEDURES

Elaboration	Modification	Révision	Déclaration de projet
21 mars 2017	N°1 - 12 décembre 2017		N°1 - 25 juin 2018
	N°2 - 4 septembre 2018		